

MAIRIE D'UBRAYE

Réunion du Conseil Municipal

Samedi 21 Mars 2026

Relevé des principales décisions

1-Installation du Conseil Municipal par le Maire Sortant (C.Roustan) :

Sont déclarés élus Conseillers Municipaux et installés : MM. Claude ROUSTAN - Aurélia MUNIER- Gérard OCCELLI - Idriis Solène TELLIER MARTIN - Christophe REY - Valérie ROUSTAN - LAGARDE - Patrice LIONS - Céline LEGOFFE - Norbert MICHEL - Christine DECOOL - Quentin SELLA. Remplaçants : Elodie MICHEL - Bruno JAUMOUILLE

2-Elections du Maire (Présidé par le doyen) :

M. ROUSTAN Claude est seul candidat.

M. ROUSTAN Claude est élu Maire à l'unanimité

3-Fixation du Nombre d'Adjoints : (Présidé par le Maire)

Le Conseil Municipal fixe à trois le nombre d'adjoint.

4-Election des Adjoints (Présidé par le Maire) :

M.OCCELLI Gérard, Mme Aurélia MUNIER - M. Christophe REY sont candidats

M. OCCELLI Gérard est élu 1^{ER} adjoint à l'unanimité.

Mme. MUNIER Aurélia est élue 2^{ème} Adjointe à l'unanimité.

M. Christophe REY est élu 3^{ème} Adjoint à l'unanimité.

5- Fixation des indemnités :

Le Maire donne lecture du tableau relatif aux indemnités des adjoints prévus par la loi du 22/12/2025 et l'art 2123-24 du CGCT. Le taux correspondant à la strate de notre commune est adopté à l'unanimité.

6 – Délégations données au Maire par le Conseil Municipal :

Le Maire donne lecture des délégations, prévues par l'Article L2122-22 du CGCT pouvant être accordées aux Maires par le Conseil Municipal pour la durée de son mandat.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'accorder au Maire l'intégralité des compétences prévues par l'article L 2122-22 du CGCT, sous réserve d'en rendre compte au Conseil Municipal.

6 - Lecture par le maire et remise à chaque Conseiller Municipal d'un exemplaire de la charte de l'élu local. :

Le maire donne lecture la charte de l'élu local dont un exemplaire est ensuite remis à tous les conseillers municipaux..

7 – Participation des conseillers municipaux remplaçants :

Le Maire propose au Conseil Municipal d'inviter les conseillers remplaçants aux réunions du Conseil Municipal ainsi qu'aux commissions sans voix délibérative. Avis favorable à l'unanimité

Claude Roustan
Maire d'Ubraye

